



Remboursement heures de deplacement

Par bruno07

pouvez vous me préciser comment est calculé le remboursement des temps de déplacement entre 2 bénéficiaires pour une aide à domicile. Sur quelle base de calcul ?

Attention je ne parle pas des remboursements km ! qui ne couvre que les dépenses engagées pour l'utilisation d'une voiture personnelle !

merci de votre réponse

Par ESP

Bonsoir

Le temps de déplacement entre 2 adresse, pour votre travail, dans la journée est un temps de travail effectif, donc rémunéré dans les conditions du contrat de travail.